

## SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 10 JUIN 2021

### **2021 - 56** DETERMINATION DE LA PARTICIPATION DES COLLECTIVITES POUR LE FINANCEMENT DES AUDITS ENERGETIQUES ( ACTEE CEDRE)

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 10 juin, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 03 juin 2021, s'est réuni dans la salle de l'Odysée à Orvault, sous la présidence de Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 16

Votants : 18

Titulaires présents :

Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire  
Monsieur Frédérick DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande - Atlantique  
Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis  
Monsieur Maurice BOUHIER, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire  
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain  
Monsieur Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande – Atlantique  
Monsieur Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire  
Monsieur Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval  
Madame Laurence GUILLEMIN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres  
Monsieur Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz  
Monsieur Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire  
Monsieur Sébastien CHAMBRAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo  
Monsieur Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon  
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay (excusé)  
Monsieur Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire

Délégués titulaires absents :

Monsieur Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval (excusé)  
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu (excusé)  
Monsieur Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis (excusé)  
Monsieur Sylvain LEFEUVRE, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusé)  
Monsieur Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pontchâteau et Saint-Gildas-des-Bois (excusé)  
Monsieur Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz (excusé)  
Monsieur Laurent ROBIN, délégué du collège électoral de de Sud Retz Atlantique (excusé)  
Monsieur Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo (excusé et donne pouvoir à Monsieur R. CHARBONNIER)  
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon (excusé et donne pouvoir à Monsieur J-P BELLEIL)

Délégués suppléants présents :

Madame Laëtitia PELTIER, délégué du collège électoral de de Sud Retz Atlantique

Secrétaire de séance : Monsieur Frédérick DUNET

Affichage le 11 juin 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SYDELA, et notamment son article 6-3,

Vu la délibération n°2020-34 signature d'une convention de partenariat avec la FNCCR (programme CEE ACTEE) du Comité Syndical en date du 28 juin 2020,

Considérant que le SYDELA est lauréat d'un appel à projets « ACTEE CEDRE », porté par la FNCCR, visant à développer des projets d'efficacité énergétique et de substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques efficaces et bas carbone pour les bâtiments publics en France Métropolitaine.

Considérant que ce dernier permet de financer la mise en œuvre d'audits thermiques, d'études de faisabilité juridique, technique, économique et financière au bénéfice des collectivités territoriales.

Considérant que le SYDELA, pour accompagner les collectivités bénéficiaires du programme, a lancé un marché public dédié à la réalisation d'audits énergétiques dans le cadre dudit programme.

Considérant qu'aux termes de la consultation, deux sociétés ont été désignées attributaires, soit :

- ENERGIO
- INDDIGO

Considérant qu'afin de garantir un coût identique entre tous les adhérents, il est proposé d'effectuer une péréquation des offres financières de deux sociétés attributaires.

**Le Comité syndical décide, à l'unanimité :**

- **D'approuver le principe d'une participation des collectivités adhérentes calculée sur la base de coûts péréqués, pour garantir un coût identique entre tous les adhérents dans le cadre de la mise à disposition de services relative à la réalisation d'audits énergétiques et diagnostics techniques des installations ;**
- **De fixer les tarifs péréqués applicables comme suit (cf. annexes)**

**Le Président,  
Raymond CHARBONNIER**

